

Comité Social et Economique

Le retour sur site s'accélère à partir du 8 juin

D'ici la fin juin, il n'y aura plus de chômage partiel à la rédaction annonce Philippe Boissonnat qui a précisé tout bas : « *Les équipes sont extrêmement fatiguées* ».

Le taux de chômage partiel passera de 20,9% en avril à 6,1% en juin avec le **maintien de la rémunération nette** jusqu'au 30 juin. « *Il est important que les salariés reprennent contact avec les rédactions, avant les vacances. Comme dans tous les secteurs de l'entreprise, une présence physique régulière est fortement conseillée afin de reprendre contact avec les équipes.* » selon Mr Echelard.

Pour la direction, le taux d'activité à temps partiel est communiqué aux salariés par leur encadrant via un mail. Concernant les ouvriers, des courriers sont envoyés par la DRH. **La CGT s'inscrit en faux sur cette pratique.** De plus, des salariés en situation d'isolement ont essuyé des refus sans aucune argumentation quant à leur souhait de revenir en présentiel alors que les mesures sanitaires le permettaient. La CGT demande que cela soit réglé rapidement.

La CGT continue à se battre pour le maintien de tous les éléments variables qui pourraient être impactées par le chômage partiel, par exemple les RTT déjà proratisées pour certains salariés. « *Sur ce sujet la direction ne compte pas jouer la montre mais être dans les règles. L'étude en cours est complexe et liée à tous les accords d'entreprise, notamment sur les primes dans le secteur industriel.* » En revanche pour la prime du service des Sports la question sera réglée elle plus rapidement par contre. « *Ce qui est dû sera payé* » affirme M. Toulemonde.

Le déconfinement s'accélère à la rédaction. Du 2 au 5 juin, les chefs de service organiseront le retour des équipes dans les sites puisque l'actualité reprend, notamment avec le second tour des élections municipales. Ceci afin de planifier un retour progressif des journalistes dans l'entreprise pour arriver à 100% à fin juin avec des tournes en présentiel et en télétravail. La charge de travail sera donc mieux répartie. Les rédactions, elles, resteront bien fermées au public jusqu'en septembre.

L'accueil des stagiaires se fera mi-juin et ils seront pris en charge par les cadres de la rédaction, en présentiel.

Toujours 23 éditions jusqu'à la fin de l'été mais avec un nombre de pages plus important sur nos quatre rotatives (deux à Rennes, une à Nantes et une à Angers). Le retour à plus d'éditions est prévu mais, toujours pas daté.

Le service médical, depuis le début de la pandémie, est resté joignable H24 par téléphone. Avec la poursuite du déconfinement, cette ligne téléphonique s'arrête. L'équipe médicale reste cependant à disposition des salariés. La cellule RMA et le service social n'auraient recensé que 32 appels. **La CGT s'étonne de ce chiffre en soulignant que les salariés ont préféré se tourner vers le service médical plus proche d'eux. La CGT précise que les informations sur le Covid 19 ont été appréciées par les salariés, Ouest France et le service médical ayant mis les moyens.**

Le restaurant d'entreprise ouvrira le 2 juin. Tous les salariés, même ceux des entreprises extérieures, devront respecter les règles sanitaires édictées.

Secteur industriel : à la suite de l'appel au volontariat pour les remplacements des expéditionnaires par des rotativistes, la CGT mentionne qu'une explication de la démarche de la direction serait judicieuse : il faut réduire le taux de chômage partiel en n'ayant pas recours à des CDD. La direction valide la proposition de la CGT.

Points pénibilité : pour les salariés qui ont un mandat syndical et qui travaillent de nuit, les points pénibilité des années 2018 et 2019 ont été supprimés sans que les élus ni les délégués syndicaux aient été consultés voire informés. **La CGT n'accepte pas de devoir choisir entre une gestion de fin de carrière via des points pénibilité ou rester au service de tous les salariés. Elle demande à la direction d'annuler cette décision unilatérale. Celle-ci s'engage à trouver une solution tout en respectant la loi. Les délégués ont alerté la direction sur le chômage partiel qui ne doit pas pénaliser les salariés de nuit sur l'année 2020.**

Paris-Normandie, le groupe Sipa n'a finalement pas déposé d'offre via Publihebdos. Les conditions ne convenaient pas à la direction. Le temps et les capitaux nécessaires seront utilisés à d'autres fins.

Prenez de soin de vous dans cette période de déconfinement, nous restons à votre écoute.

Rennes, le 29 mai 2020